

Informations pratiques

POUR LES ARTISTES



Une journée de peinture en plein air dans le parc organisée par Les Amis du parc national de Plaisance se déroulera le **samedi 22 août 2026 de 10 h à 17 h**. En cas de pluie l'activité sera remise au **dimanche 23 août 2026**. Les artistes seront informés de la remise de la date de l'activité **au moins 24 h** avant le déroulement de l'activité.



Les artistes qui arriveront le **vendredi 21 août** pourront s'inscrire pour une visite guidée du lieu de l'activité de peinture en plein air (marais de la Sarcelle) prévue entre 15 h et 17 h. Les artistes qui désirent demeurer dans la région après l'activité pourront s'inscrire à une visite guidée du parc offerte par la SÉPAQ le dimanche.



La journée de l'activité, les artistes se rencontreront à **9 h** au Centre de découverte et de services puis ils seront dirigés vers le lieu de l'activité dans le sentier du Marais de la Sarcelle qui est accessible à partir du Centre de découverte et de services du parc national de Plaisance.



Des bénévoles des Amis du parc seront sur place pour aider les artistes au besoin avec le transport de leur matériel.



Les artistes pourront s'installer à l'endroit de leur choix sur le sentier du Marais de la Sarcelle.



Le parc fournira de l'aide pour la gestion de l'eau (propre et souillée par la peinture). Une toilette sèche sera accessible sur le sentier.



Les artistes pourront prendre leur dîner (non fourni) soit sur le lieu de peinture ou au Centre de découverte et de services pour les artistes désirant prendre une pause. Du café, thé et tisane seront fournis par les Amis du Parc et disponibles au Centre durant toute la journée. Un rassemblement des artistes est prévu à **15 h** au Centre de découverte et de services pour un partage de leur expérience avec une collation fournie. La fin de l'activité est prévue à **17 h**.



Les frais d'accès au parc seront en vigueur.



Tous les médias sont acceptés. Il y aura de l'eau à la disposition des artistes pour rincer leurs pinceaux.



Les artistes qui utilisent de la peinture à l'huile devront prévoir apporter et gérer l'utilisation de leur solvant.



Veuillez prendre note qu'aucun matériel d'art ne sera fourni ni de chaises ni de parasol. Les artistes devront apporter tout leur équipement pour l'activité de peinture en plein air incluant des sacs pour les déchets et des essuie-tout pour nettoyer leurs pinceaux.



Pour cette édition, la sélection des artistes se fera sur la base de la date d'inscription et on acceptera un maximum de **20 artistes**. L'inscription est ouverte aux artistes de tout niveau âgé de **16 ans et plus**.



Une certaine connaissance ou expérience de la peinture en plein air est recommandée, mais non obligatoire.



Une liste d'attente sera constituée en cas d'annulation d'un.e artiste inscrit.e. et les artistes en attente seront prévenus jusqu'à **24 h** avant le déroulement de l'activité si jamais une place se libère.

*Merci de contribuer à la beauté et à la préservation
de notre parc par votre art et votre respect du milieu naturel !*

